

## **L'inscription à la participation au concours des vins – Cisterciácká pečet'**

Organisateur : Matice Velehradská, Stojanovo nádvoří 206, 687 06 Velehrad  
SIRET : 27049825

### **I. Fournisseur**

Titre :

Adresse :

### **II. Des échantillons des produits inscrits**

Echantillon n°1

titre du vin :

année :

numéro du grade :

classement – vin du messe ou vin du cashers : (rayer les mentions inutiles)

quantité du vin inscrit:

vrai volume de l'alcool:

sucre résiduaire :

acidité totale :

Echantillon n°2

titre de vin :

année :

numéro du grade :

classement – vin du messe ou vin du cashers : (rayer les mentions inutiles)

quantité du vin inscrit:

vrai volume de l'alcool:

sucre résiduaire :

acidité totale :

Echantillon n°3

titre de vin :

année :

numéro du grade :

classement – vin du messe ou vin du cashers : (rayer les mentions inutiles)

quantité du vin inscrit:

vrai volume de l'alcool :

sucre résiduaire :

acidité totale :

Echantillon n°4

titre de vin :

année :  
numéro du grade :  
classement – vin du messe ou vin du cashers : (rayer les mentions inutiles)  
quantité du vin inscrit :  
vrai volume de l'alcool :  
sucre résiduaire :  
acidité totale :

Echantillon n°5

titre de vin :  
année :  
numéro du grade :  
classement – vin du messe ou vin du cashers : (rayer les mentions inutiles)  
quantité du vin inscrit:  
vrai volume de l'alcool :  
sucre résiduaire :  
acidité totale :

Echantillon n°6

titre de vin :  
année :  
numéro du grade :  
classement – vin du messe ou vin du cashers : (rayer les mentions inutiles)  
quantité du vin inscrit:  
vrai volume de l'alcool :  
sucre résiduaire :  
acidité totale :

Les annexes obligatoires :

Pour les vins fabriqués en République tchèque soumis à l'obligation du classement, il est nécessaire de joindre la copie de ce classement des vins de la part de SZPI ou bien du Ministère de l'agriculture. En cas des vins terrestres il est obligatoire d'avoir la copie de leurs origines des matières premières (la copie de la fiche d'enregistrement du terrain planté par les vignes de la variété donnée ou la copie justifiante l'achat des grappes).

Chaque fournisseur doit présenter la copie d'autorisation (acceptation, adhésion), du certificat ou du droit de la fabrication des vins de messe ou des vins cashers livrés selon des règles en vigueur de l'église ou du village juif.

A .....

Le .....

.....

signature, cachet